

Économie picarde

Lettre d'information économique et sociale de la CGT INSEE PICARDIE – Mai 2016 – Rédac chef: P. Le Scouëzec

Hauts-de-France, ce n'est pas encore légalisé !

On ne respecte pas la loi par volonté crapuleuse. C'est le cas des fraudes patronales aux cotisations sociales dépassant les 16 milliards d'euros par an.

Parfois, c'est un geste politique comme la désobéissance civile conduisant au boycott d'entreprises ou de pays bafouant les droits sociaux, politiques ou environnementaux.

Mais quand c'est le pouvoir qui le fait, c'est pour imposer son point de vue par la force, à la manière du 49-3. Ainsi, notre Conseil régional a choisi les Hauts-de-France comme nouveau nom de la région. Mais, in fine, la loi dit que c'est le Conseil des ministres qui tranchera d'ici juillet sur le nom à retenir. Puis un décret officialisera la nouvelle appellation retenue avant le 1^{er} octobre 2016. Donc, d'ici là, la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie existe toujours ! Tout comme la Picardie !

Le chiffre du mois

69,4%. C'est l'espérance, en 2015, d'obtenir le baccalauréat pour un jeune Picard actuellement en 6^{ème}. C'est la plus faible de France métropolitaine, loin des 80,4% d'un jeune situé dans l'académie de Paris. Cette espérance est la probabilité qu'aurait un jeune de 6^{ème}, une année donnée, de réussir l'examen s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

Toutefois, ce taux a augmenté de 3 points en Picardie en un an, une hausse dont ne profitent pas ceux qui s'orientent vers la filière professionnelle en raison du recul de la réussite à l'examen en 2015. Cet indicateur n'est pas meilleur en Nord-Pas-de-Calais (69,8%).

Apprentissage

Quand Bertrand nous fait le coup de Gewerc

En son temps, C. Gewerc, le président PS de la région Picardie, avait dépensé avec l'État 100 millions d'euros en 5 ans pour vouloir atteindre en 2016 les 18.000 apprentis. Résultats : l'argent a bien été dépensé au profit du patronat qui gère la majorité des CFA (centres de formation), mais le nombre d'apprentis a baissé ces dernières années ! On n'en comptait plus de 11.300 mi 2015, soit les deux tiers du chiffre proclamé.

Malgré cet échec, X. Bertrand, le nouveau président de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, reprend à son compte la promesse de son prédécesseur pour annoncer 50.000 apprentis en Nord-Pas-de-Calais-Picardie d'ici 2021 (33.000 aujourd'hui), ce qui fait, pour la Picardie, environ... 16.700 ! L'objectif est à peine plus modeste que celui de Gewerc, mais l'enveloppe financière est tout aussi conséquente : 200 millions d'euros dont un tiers pourrait être consacré à la Picardie.

Ce coût résultera principalement du triplement de l'aide actuelle au recrutement d'un apprenti prévue par la loi. Au final, un apprenti sera presque gratuit pour les employeurs. C'est un bon moyen pour ne plus compter les jeunes comme des chômeurs et de faire un nouveau cadeau fiscal aux patrons, qui deviennent de plus en plus des assistés, profitant des largesses de l'État et de X. Bertrand... avec nos impôts !

Outre le fait que l'objectif risque fort de ne pas être, à nouveau, atteint, il manque au « deal » de X. Bertrand une garantie essentielle : l'embauche du jeune à l'issue de son apprentissage par l'entreprise qui l'aura accueilli et qui en aura bien profité sans rien dépenser ou presque !

De cela, il n'en est pas question, tout comme il est exclu de faire un audit de l'usage des 100 millions de C. Gewerc consacrés à développer l'apprentissage sans accroître le nombre d'apprentis !

Enfin, la promotion de l'apprentissage masque le désir de l'Etat et la Région d'affaiblir l'enseignement professionnel. En effet, parents et élèves privilégient les lycées, essentiellement publics, pour accéder à ce type de formation. De ce fait, l'apprentissage ne représente que 23,5% des jeunes du second cycle de l'enseignement professionnel en Picardie, l'un des taux régionaux les plus faibles de France (27,2%).

Par conséquent, derrière les effets d'annonce, il y a une volonté idéologique de réduire l'enseignement public au profit de l'apprentissage, mieux perçu par les patrons !

Baisse des auto-entrepreneurs

Depuis 2015, le régime de micro-entrepreneur remplace celui d'auto-entrepreneur. Il a été créé pour simplifier la vie des créateurs débutants et de ceux ayant une autre activité. Le principe est de simplifier le calcul et le paiement des cotisations sociales et des impôts. Bref, tout ce que demande le patronat. Et pourtant, cela ne marche plus. L'an dernier, la Picardie a compté 5420 micro-entrepreneurs, soit une baisse de 22,8% par rapport à 2014. Désormais, ils ne représentent plus que 53% de l'ensemble des créateurs d'entreprises.

Ce recul est particulièrement prononcé dans l'Aisne (-26,7%) et la Somme (-25,7%), un peu moins dans l'Oise (-19,2%). Ce département regroupe 48% des créateurs picards de ce type d'entreprise, les autres se répartissant à part égale (26%) entre les 2 autres départements.

Environnement

Les sites protégés situés dans les zones densément peuplées

Les sites naturels protégés regroupent les parcs nationaux et régionaux, les réserves naturelles et celles du réseau Natura 2000. Par définition, c'est là où l'on trouve la biodiversité la plus riche et donc, les paysages, la faune et la flore à préserver en priorité.

Paradoxalement, c'est aussi là où se concentre la population, ce qui fragilise la protection de ces espaces. Ainsi, 47% des Picards habitent une commune abritant un site naturel protégé (49% au plan national). Pourtant, seul un quart des communes de la région (46% dans le pays) compte de tels sites. Mais celles-ci sont principalement situées sur le littoral et le long des cours de l'Oise et la Somme, c'est-à-dire là où l'activité économique rassemble une majeure partie de la population.

Gérer cette situation constitue un déficit environnemental fort pour notre région et son avenir.

Emplois vacants : un phénomène marginal qui s'explique

L'existence d'emplois ne trouvant pas preneur est un des sujets favoris des médias et du patronat. Mais rarement cela s'appuie sur une analyse chiffrée. Or, le nombre d'emplois non pourvus en 2015 faute de candidats est estimé pour le Nord-Pas-de-Calais-Picardie à 8.900, un chiffre à rapprocher des 386.400 demandeurs d'emplois de la grande région fin 2015, et encore si l'on ne prend en compte que ceux sans emploi ni activité réduite (catégorie A) ! Le phénomène est donc faible.

Même le MEDEF, à l'origine de cette médiatisation, affirme que seul un tiers des établissements déclarent avoir des difficultés de recrutement selon sa propre enquête (TEC). De plus, cette part tend à se réduire depuis quelques années.

De plus, ce qui est qualifié de difficultés est très variable. Une enquête de Pôle Emploi montre que, pour les patrons, l'inadéquation des candidatures ou le manque de compétences des candidats correspond en fait souvent à un manque d'attractivité du poste proposé (pénibilité du travail, rémunération, horaires, etc.). Cela tient beaucoup à la surqualification demandée par l'employeur pour un nombre croissant de postes, qui est perçue par les candidats comme une déqualification. Idem pour les postes proposés à temps partiel quand la charge de travail correspond à un temps complet.

De même, la nature du poste offert demande parfois une technicité très pointue ou des habilitations difficiles à acquérir, qui transforme le titulaire potentiel du poste en perle rare. Et là, il y a deux sortes de chefs d'entreprise : ceux qui recherchent un compromis et qui embauchent en complétant par de la formation et les autres qui refusent toute concession pour rendre la rémunération ou les conditions de travail plus attractives.

Enfin, les difficultés de recrutement masquent aussi des problèmes liés à la gestion du recrutement lui-même : peu de réflexion sur le contenu du poste et des entretiens, peu de temps accordé à la démarche par le dirigeant.

En résumé, les patrons, chantres du libéralisme, oublient simplement que le marché du travail est ouvert, laissant les candidats libres de négocier (et refuser) leur emploi ! De même, le rôle de l'Éducation nationale n'est pas de former des jeunes pour répondre aux besoins ponctuels et précis des entrepreneurs, si tant est qu'ils arrivent à exprimer de tels besoins. En revanche, ceux-ci ont des devoirs en matière de formation professionnelle tout au long de la vie, même si la réforme actuelle les incite à s'en désengager.

270 mariages de même sexe en 2014 en Picardie

Le mariage est devenu une opération de plus en plus commerciale. En effet, plus leur nombre diminue (-21% entre 2002 et 2013 en Picardie), plus celui des salons pour y vendre des prestations augmente ! Pourtant, en 2014, la baisse a été stoppée. Mais ce fait n'a pas eu beaucoup d'écho dans l'actualité. Dommage car il constitue un formidable pied-de-nez aux opposants du « mariage pour tous ». En effet, la stabilisation des mariages résulte uniquement de la hausse de ceux entre personnes du même sexe !

Ce phénomène est encore très concentré dans les zones urbaines, si bien qu'il est moins présent dans les départements picards. En 2014, 6992 mariages ont été célébrés en Picardie, dont 270 de personnes de même sexe, soit 3,9 % du total picard. Mais ces derniers ne représentent que 2,6 % des unions homosexuelles de France.

Part des mariages entre personnes de même sexe par département en 2014

